

Rencontre des familles «victimes» de la Loi sur les mines

Chapiteau du Campement minier citoyen face à l'Assemblée nationale

En parallèle des consultations parlementaires sur le projet de loi 14

24 août 2011, 9h à 11h

FAMILLES PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES LORS DE LA RENCONTRE:

1. Gilbert Guérin et Michelle Beauregard, Saint-Élie-de-Caxton (Mauricie)
2. Odette et Roland Larin, représentés par Carmen Méthot Saint-Louis (Montérégie)
3. René et Suzanne Milette, St-Grégoire/Bécancour (Centre-du-Québec)
4. Chantal Labonté, Saint-Camille (Estrie)
5. Simon Nadon, Sain-Aimé du Lac-des-Îles (Hautes-Laurentides)
6. Pierre Duguay et Yohan Francesco, Lac-St-Paul (Haute Laurentides)
7. Raymon Hébert, Lac-St-Paul (Hautes-Laurentides)
8. François Lapierre de Mont-Laurier (Hautes-Laurentides)
9. Michel Goudreau, Pointe-à-la-Croix (Gaspésie)
10. Luc Vallières, Pointe-à-la-Croix (Gaspésie)
11. Alvina Levesque, Pointe-à-la-Croix (Gaspésie)
12. Rodrigue Guitard, Pointe-à-la-Croix (Gaspésie)
13. Louise Gagnon et Rénaud Roy, Sept-Îles (Côte-Nord)
14. Marjolaine Bezeau et Jacques Dupont, Sept-Îles (Côte-Nord)
15. Annette Ayotte et Yvan Trudel, anciennement de Malartic (Abitibi-Témiscamingue)
16. Angèle Germain, Yves Sylvain et Myriam Germain, anciennement de Malartic (Abitibi-Témiscamingue)
17. Chantal Germain et Bertrand Lessard de Val D'Or, anciennement de Malartic (Abitibi-Témiscamingue)

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA RENCONTRE

Entendre les témoignages d'une quinzaine de familles provenant des quatre coins du Québec qui ont vécu des problèmes en lien avec la Loi sur les mines au cours des derniers mois/années. L'objectif principal était d'identifier, à partir du vécu de ces familles, des façons de changer la Loi sur les mines de sorte que les droits et la dignité des citoyens (individus) soient désormais respectés préalablement à l'établissement des projets miniers, gaziers et pétroliers. Les familles qui ont participé à cette rencontre l'ont fait de façon volontaire.

CONCLUSIONS DE LA RENCONTRE

Tous étaient unanimes sur les points suivants :

- Il est fondamental de mettre le respect des droits des citoyens au cœur d'une nouvelle loi sur les mines.
- Une nouvelle loi sur les mines doit prévoir de nouveaux mécanismes d'information et de consultation dès l'étape de l'exploration, et non seulement lors de l'étape de l'exploitation (qui peut être en moyenne 5 à 10 ans plus tard...). Ces mécanismes d'information et de consultation doivent être indépendants, crédibles et transparents afin de pouvoir mener à une décision éclairée dès l'étape de l'exploration (...soit par référendum, soit par un autre mécanisme crédible au sein de la population; la population doit pouvoir être pleinement consciente des risques et des bénéfices qu'un projet suscite).
- Une nouvelle Loi sur les mines ne devrait plus permettre l'expropriation des citoyens à l'étape de l'exploration; autrement dit, aucune expropriation des citoyens tant qu'un projet n'aura pas passé par toutes les évaluations et les consultations publiques nécessaires préalablement à son autorisation.
- Surtout, une fois qu'un projet a été autorisé dûment suite à un processus de consultation et de décision publique crédible, une nouvelle loi sur les mines doit garantir l'accompagnement juridique aux individus et aux citoyens qui expriment le besoin afin de rééquilibrer les forces et de ne pas les laisser seuls face à des compagnies minières, gazières ou pétrolières; autrement dit, afin qu'ils puissent être informés de leurs droits, dans leurs limites et leurs étendus.

RÉSUMÉ DES CAS ET TÉMOIGNAGES

(NON EXHAUSTIF)

1. GILBERT GUÉRIN ET MICHELLE BEAUREGARD, SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON (MAURICIE)

Projet ou compagnie: Fancamp Exploration Ltd de Colombie-Britannique

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

« C'est toute notre communauté qui est menacée depuis 5 mois parce que la compagnie a obtenu 116 claims couvrant un territoire d'environ 70 km carrés à Saint-Élie-de-Caxton, Charette et Saint-Paulin et a procédé les 24 et 25 avril à de l'exploration minière par hélicoptère au dessus de nos terrains et de nos maisons. La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle apprécié par sa population, qui est passée de 1 400 à 1 800 personnes depuis 10 ans. Saint-Élie-de-Caxton est considérée comme un modèle au Québec. Le conteur Fred Pellerin et sa communauté ont reçu le Prix Hommage lors des Grands Prix de la ruralité en 2010. Saint-Élie-de-Caxton comporte en quelque sorte un « écosystème culturel », animé par la parole, où les légendes et le quotidien se nourrissent mutuellement tous les jours, qu'elle entend protéger, comme son eau potable, son environnement et l'air qu'elle respire. 350 personnes ont assisté à une soirée d'information sur l'exploration minière tenue par la Municipalité le 9 août 2011 et ont partagé le consensus social s'opposant à tout projet de mine sur le territoire. »

2. ODETTE ET ROLAND LARIN, REPRÉSENTÉS PAR CARMEN MÉTHOT, SAINT-LOUIS (MONTÉRÉGIE)

Projet ou compagnie: Gastem, Canadian Forest Oil (Colorado)

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

Nous avons entendu parler de forage pour du gaz naturel pour la première fois en juin 2007, après que des arpenteurs embauchés par Gastem soient venus arpenter le terrain de notre voisin situé à moins de 100 mètres de notre propriété. Après plusieurs appels, nous avons finalement été mis en contact avec M. Jean-Yves Laliberté, du MRNF, qui nous a informé que des compagnies avaient obtenu tous les permis requis, que La Loi sur les mines régissait les travaux, que tout était conforme et sans danger, et qu'il n'y avait rien à faire, car la Loi sur les mines a préséance sur toute autre loi et tout règlement municipal. Nous avons subi à 3 reprises les travaux des compagnies, soit en juin 2007 pendant 3 semaines pour le forage vertical du puits, en juin 2008 pendant 4 semaines pour le forage horizontal du puits et en octobre 2008 pendant 93 jours pour la fracturation hydraulique du puits. Nous avons dû prendre des recours devant les tribunaux afin de faire cesser ces nuisances avec tout le stress que de tels recours comportent car les parties en cause ne sont pas de force égale. La loi sur les mines doit être amendée de sorte que les compagnies ne soient plus toutes puissantes face aux citoyens et que le droit à la jouissance paisible des biens des individus octroyé par la Charte des droits et libertés soit respecté en toutes circonstances.

3. RENÉ ET SUZANNE MILETTE, ST-GRÉGOIRE/BÉCANCOUR (CENTRE-DU-QUÉBEC)

Projet ou compagnie : Junex

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

René et moi habitons à 130 mètres du puits no 2 de la compagnie Junex et ce, depuis juin 2009. Nous sommes bien placés pour évaluer l'agressivité de la loi des mines. Mais malgré ces faits désolants, la vie continue et nous devons remplir notre devoir de citoyens et travailler à faire rouler nos entreprises respectives.

4. CHANTAL LABONTÉ, SAINT-CAMILLE (ESTRIE)

Projet ou compagnie : Bowmore Exploration

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

Nous avons découvert, en décembre 2010, un article dans la Presse affaire qui annonçait que la compagnie Bowmore exploration souhaitait aller de l'avant pour une première phase de forage en janvier 2011 dans notre municipalité et ce sans jamais avoir pris contact avec le conseil municipal. Nous avons formé le groupe citoyen Mine de rien, qui rapidement a collecté plusieurs informations sur l'actuelle Loi sur les mines et les droits des citoyens. Comme le seul droit que le citoyen possède est celui d'interdire à toute compagnie minière, gazière ou pétrolière l'accès à son terrain pour la phase d'exploration, nous avons décidé de lancer une opération de lettre citoyenne afin de dissuader la compagnie d'aller trop vite dans son processus. Conjointement, la municipalité a adopté une résolution sur ses positions et sa vision de tout développement minier ou gazier sur son territoire. La compagnie a depuis abandonner un site sur notre territoire et a effectué des forages, environ 8, dans les municipalités voisines avec le consentement des propriétaires visés. Le comité Mine de rien demeure très actif et déposera sous peu un mémoire proposant des modification à la Loi sur l'aménagement du territoire ainsi que sur la refonte de la Loi sur les mines.

5. SIMON NADON, SAIN-AIMÉ DU LAC-DES-ÎLES (HAUTES-LAURENTIDES)

Projet ou compagnie: Timcal Canada (mine de graphite)

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

La compagnie cherche à étendre ses permis et à faire de l'exploration sur des terres privées tout au tour du lac aux bouleaux.

6. PIERRE DUGUAY ET YOHAN FRANCESCO, LAC-ST-PAUL (HAUTE LAURENTIDES)

Projet ou compagnie : ?

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

Exploration sur ou à proximité de nos propriétés. Trous de dynamitages non explosés qui ont été trouvés par Raymond Hébert sur lesquels la SQ a enquêté et pour lesquels la compagnie a eu une amande pour non possession de permis de dynamitage.

7. FRANÇOIS LAPIERRE DE MONT-LAURIER (HAUTES-LAURENTIDES)

Projet ou compagnie : plusieurs projets d'exploration d'uranium

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

Non acceptabilité sociale du développement de mines d'uranium dans la région.

8. MICHEL GOUDREAU, POINTE-À-LA-CROIX (GASPÉSIE)

A. LUC VALLIÈRES, POINTE-À-LA-CROIX (GASPÉSIE)

B. ALVINA LEVESQUE, POINTE-À-LA-CROIX (GASPÉSIE)

C. RODRIGUE GUITARD, POINTE-À-LA-CROIX (GASPÉSIE)

Projet ou compagnie : Terra Firma Resources, Vancouver

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

Projet d'explorer pour de l'uranium à l'été 2011 en territoire habité et comprenant la source d'eau de la municipalité de Pointe-à-la-Croix. Opposition via manifestations, réunions publiques d'information, affichage routier de panneaux opposant le projet de la minière, pétition de 5,073 signatures, opposition écrite de 127 propriétaires à la compagnie Terra Firma Resources qui a annoncé l'annulation de son projet d'exploration d'uranium en Gaspésie.

9. LOUISE GAGNON ET RÉNALD ROY, SEPT-ÎLES (CÔTE-NORD)

A. MARJOLAINE BEZEAU ET JACQUES DUPONT, SEPT-ÎLES (CÔTE-NORD)

Projet ou compagnie : Mine Arnaud (apatite)

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

Projet personnel de déménagement au Canton Arnaud (maison et projet d'agriculture biologique) reporté à cause de l'exploration d'apatite. Pas de vraie consultation, information changeante de la part de la compagnie. Le projet pourrait être morcelé (apatite, fer et titane, carrière, installations portuaires). La compagnie refuse d'installer des capteurs d'air alors que la qualité de l'air dans la région est déjà potentiellement problématique car Sept-Îles est une ville industrielle. La compagnie refuse aussi une évaluation des risques toxicologiques sur la santé humaine suite à l'arrivée d'une mine à ciel ouvert dont la fosse aurait 2,5 km de long par 900m de large et 115 m de profondeur. Sept-Îles a un taux de cancer déjà significativement plus élevé que l'ensemble du Québec. Il est difficile de trouver de l'information auprès de Mine Arnaud et du Port de Sept-Îles.

10. ANNETTE AYOTTE ET YVAN TRUDEL, ANCIENNEMENT DE MALARTIC (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)

Projet ou compagnie: Canadian Malartic, Osisko

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

Des négociations qui ont duré 3 ans, qui n'ont pas toujours été respectueuses envers nous. (Il nous faisait attendre pour mieux nous inciter à accepter leur offre)

Avons subi le contrôle de l'information par la ville et Osisko : Donc laisser à nous-même face aux événements de ce projet.

Rejet social de la part de certains citoyens de la municipalité à cause de notre position de contestation, dans la façon de faire de la compagnie.

Intimidation, surveillance, subi les bruits de foreuses et le transport des maisons la nuit,

Le stress d'être EXPROPRIÉ planait sur nous tout le temps

même encore aujourd'hui nous craignons que ça se reproduise a cause de cette loi des mines qui ne tient aucunement compte des citoyens.

11. ANGÈLE GERMAIN, YVES SYLVAIN ET MYRIAM GERMAIN, ANCIENNEMENT DE MALARTIC (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)

A. CHANTAL GERMAIN ET BERTRAND LESSARD DE VAL D'OR, ANCIENNEMENT DE MALARTIC (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)

Projet ou compagnie: Canadian Malartic, Osisko

Brève description des problèmes vécus au cours des derniers mois/années:

« Projet Canadian Malartic On vivait heureux et tranquille chez nous dans un endroit qu'on avait choisi et investi. Nous avons du quitter à regret après avoir tout tenté pour pouvoir rester chez nous. Le droit minier est beaucoup plus fort que le droit d'un citoyen de vivre dans un milieu de son choix. »

« Forage toute la journée et dans le bois toute la nuit, haute surveillance par des gardiens de sécurité qui circulent dans les rues au 5 minutes devant chez soi. Destruction du tissu social. Destruction du quartier où je suis née, de l'école patrimoniale de la ville, destruction de la maison de mes grands-parents (alors âgé de 82 et 86 ans) où ils ont élevé leurs 13 enfants, et leur déménagement dans la nouvelle maison, (décès de mes deux grands-parents 15 mois suivant leur déménagement). Destruction de la forêt derrière chez moi. Destruction en 20 minutes de la maison dans laquelle je suis née et dans laquelle j'avais toujours vécu... »